PER LIGNAGE

* **

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) D'ORADÉA VIE

TOUS LES ATOUTS DU PER AU SEIN D'UN CONTRAT ACCESSIBLE

- **Un accès simple** à partir de 1 000 € en versement initial
- **Une richesse de l'offre financière**(1) au travers du support Sécurité en euros, des supports immobiliers moyennant un risque de perte en capital(2) et des supports labellisés ISR(3)
- **5 options de rentes** au moment du départ à la retraite(1)
- **6 grilles de Gestion Horizon Retraite** dont 3 nouvelles grilles conformes Loi Industrie Verte à choisir en fonction du profil de risque (Prudent/Equilibré/Dynamique), de son horizon de placement et de ses objectifs d'investissement.

UN CONTRAT UNIQUE POUR REGROUPER SON ÉPARGNE RETRAITE

- Un produit qui suit vos clients **tout au long de leur vie professionnelle**, qu'ils soient salariés ou Travailleurs Non Salariés
- **Un transfert de l'épargne facilité** entre les différents contrats d'épargne retraite
- **Une déductibilité des versements volontaires** dans les limites prévues par la loi
- **Une liberté de sortie** au moment du départ à la retraite en capital total ou fractionné et/ou en rente
- **Un nouveau cas de déblocage anticipé** pour l'achat de la résidence principale

ALIMENTATION DU CONTRAT

Compartiment C1 Épargne retraite volontaire déductible	**Compartiment C1 bis** Épargne retraite volontaire non déductible	**Compartiment C2** Épargne temps et salariale	**Compartiment C3** Épargne retraite obligatoire
Versements volontaires et/ou	**Versements volontaires** et/ou		
Transferts entrants PERP(4), Madelin, PER (C1), PREFON, COREM, uniquement les versements volontaires de l'Article 83	**Transfert entrant** PER (C1 bis)	**Transferts entrants** PERCO(5), PER (C2)	**Transferts entrants** Article 83, PER (C3)
Sortie **en rente** et/ou **capital**(1)		Sortie **en rente** et/ou **capital**(1)	Sortie **en rente**(1)

(1) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Notice d'Information du contrat. **(2)** Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital. **(3)** Investissement Socialement Responsable - se reporter : https://www.oradeavie.fr/fr/partenaire/nos-publications/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite/ **(4)** PERP : Plan Épargne Retraite Populaire. **(5)** PERCO : Plan d'Épargne Retraite Collectif.

* Cet Oscar est décerné par un jury de journalistes de la rédaction de Gestion de Fortune et des professionnels représentant l'ensemble des acteurs du secteur de l'assurance, pour une période d'un an à compter d'avril 2026. ** Ce Label d'Excellence a été décerné par les journalistes de la rédaction des Dossiers de l'Épargne pour une durée d'un an à partir du 15 mai 2026.

ORADEAVIE
GROUPE SOCIETE GENERALE

EN PHASE D'ÉPARGNE : 2 MODES DE GESTION AU CHOIX

LA GESTION LIBRE

Vos clients effectuent **librement leurs choix d'investissement sous vos conseils** et profitent des opportunités offertes par les marchés financiers, **en contrepartie d'un risque de perte en capital.**

Ils répartissent leur capital entre le support Sécurité en euros et plus de 300 supports d'investissement[6] de type SCP, SCPI, OPCI, FCP, SICAV[7], et des Trackers.

LA GESTION HORIZON RETRAITE

Vos clients profitent de **la sécurisation progressive de leur épargne** en fonction de **l'âge de départ à la retraite choisi** et en accord avec les critères en vigueur.

Cette épargne est répartie entre différents supports financiers sélectionnés par nos experts dont certains sont soumis à des risques de perte en capital.

DEUX FONDS EN EUROS

Sécurité en euros
Un fonds en euros à capital garanti égal aux primes nettes de frais versées[8].

Sécurité en euros	2023	2024	**2025**
Taux de rendement net[9]	3,25%	3,25%	**3,25%**

Sécurité Infra Euro Retraite
Ce support est disponible depuis 2022 dans ce contrat.

Sécurité Infra Euro Retraite	2024	**2025**
Taux de rendement net[9]	3,50%	**3,50%**

Les rendements passées ne présagent pas des rendements futurs.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES DU CONTRAT

Versement initial : 1 000 € minimum
Versements libres :
- Complémentaires : 150 € minimum
- Programmés : 50 € mensuels, 150 € trimestriels, 300 € semestriels, 600 € annuels

Frais sur arbitrages :
- Gestion Libre : 0,50% des sommes arbitrées
- Gestion Horizon Retraite : pas de frais d'arbitrage

Garantie plancher (sur les primes nettes de frais sur versements) accessible jusqu'à 70 ans.
Sortie en rente[10] : 5 options de complément de revenus[11]
- Retraite Classique
- Retraite Sérénité
- Retraite Croissance
- Retraite avec Annuités Certaines
- Retraite avec Garantie Dépendance

Frais sur versements : 4,50% maximum
Frais de gestion des supports en unités de compte :
- Tous supports hors SCPI : 0,96% par an maximum
- Supports SCPI : 1,193% par an maximum

Frais de gestion du support en euros :
- 0,84% par an maximum

Frais de transfert sortant :
- 1% pendant 5 ans puis gratuit au-delà

Une offre de 5 programmes d'arbitrages[11] :
- Sécurisation des gains
- Limitation des pertes
- Investissement Progressif
- Dynamisation du rendement
- Allocation constante

Frais de service de la rente : aucun

(6) Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital. **(7)** SCP : Société Civile Professionnelle – SCPI : Société Civile de Placement Immobilier – OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier – FCP : Fonds Commun de Placement – SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. **(8)** Capital net investi, hors frais sur versements, sur arbitrages et fiscalité applicable. **(9)** Le taux de rendement net s'entend net de frais annuels de gestion, hors fiscalité applicable. **(10)** Les caractéristiques et les modalités de mise en place de la rente sont décrites dans le règlement général des rentes.**(11)** Modalités et conditions tarifaires définies dans la Notice d'Information du contrat.

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT.
ORADÉA VIE - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 66 704 256 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro unique d'identification 430 435 669. - N°ADEME : FR231725_01YSGB - Siège Social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets – 92919 Paris La Défense Cedex.
Ref. 210 - Mai 2026 - Copyright : iStock © Flamingo Images.

ORADEAVIE
GROUPE SOCIETE GENERALE